

Mairie de

Leuc



Téléphone 04 68 79 61 85

Télécopie 04 68 78 42 37

Mel : secretariat@leuc11.fr

CONTRAT DE LOCATION DE TERRAIN NU

Le présent contrat de bail est conclu entre les soussignés :

La Commune de Leuc,
représentée par son Maire, Jean-Marie JORDY

Ci-après dénommée le **BAILLEUR**

ET

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35100000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), clos des Chanterelles 251 rue du Romarin BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Ci-après dénommée le **LOCATAIRE**

Ci-après dénommées collectivement les « **Parties** ».

Vu la délibération n° 2023-40 en date du 25/10/2023 par laquelle le Conseil Municipal de la Commune de Leuc autorise Monsieur Le Maire à signer la présente convention de location de terrain nu,

Le présent contrat à caractère civil se conforme aux articles 1708 et suivants de la loi 1804-03-07 promulguée le 17 mars 1804 visant à encadrer les différents types de contrat de louage.

Ceci étant, les parties ont convenu ce qui suit :

- **DESIGNATION ET DESCRIPTION DU TERRAIN NU**

Le présent contrat a pour objet la location du bien immobilier située au lieu-dit Parking du Lauquet cadastré A 507, d'une superficie de 3657m².

- **JOUISSANCE ET DESTINATION DU TERRAIN NU**

Les lieux loués seront destinés à l'usage de stockage de matériel de chantier/ gravats sous réserve que cette activité soit conforme à la loi.

Le Locataire aura la jouissance du terrain à compter de la signature des présentes.

FC

Le Locataire s'oblige à n'utiliser le terrain en cause qu'à l'usage défini précédemment et à l'exclusion de toute autre activité.

Par ailleurs, le Locataire s'engage expressément à ne pas confier la jouissance du terrain à quiconque d'autre, même en vue de l'usage susmentionné.

Par cette convention, le Bailleur accepte de louer les lieux décrits ci-dessus aux conditions convenues par les parties et définies aux articles suivants.

Le Locataire affirme quant à lui avoir bien pris connaissance des prestations proposées par le terrain donné à bail, après l'avoir visité.

- **DUREE DU BAIL**

Le présent contrat de bail est consenti à partir du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/ 2029 Soit pour une durée de 5 ans. .

- **LOYER**

Au titre du présent bail, le le prix de la location /mois s'élève à 250.00 euros.

Ce loyer sera payé en un seul versement pour toute la durée de la location, soit 15 000 euros au 20 janvier 2024. Le versement se fera par virement sur le compte bancaire de la commune joint à la présente convention.

OBLIGATION DES PARTIES

D'une part, le Bailleur s'engage à :

- Délivrer un bien en bon état d'usage et conforme à la description énoncée au présent contrat ;
- Assurer la jouissance paisible du locataire pour toute la durée du bail ;
- Garantir le Locataire des vices ou défauts de nature à faire obstacle à sa jouissance du bien qui fait l'objet du présent contrat – même s'il n'en avait pas connaissance le jour de sa conclusion ;
- Entretenir le bien et effectuer les réparations nécessaires autres que locatives, de sorte à ce qu'il puisse être maintenu en état d'usage ;
- Ne pas s'opposer aux aménagements effectués par le Locataire ne constituant pas une transformation de la chose louée ;
- Annexer au présent contrat un justificatif de droit de propriétaire et une attestation cadastrale du terrain en cause
- Annexer au présent contrat un état des servitudes « risques » et d'information sur les sols (ESRIS)

D'autre part, le Locataire s'engage à :

- Payer le loyer à la date convenue dans le présent contrat ;
- User le bien loué conformément à sa destination ;
- Ne pas céder ou sous-louer le bien loué ;
- User du bien en y apportant tous les soins raisonnables ;
- Répondre des dégradations survenues au cours de sa jouissance du bien ;
- Avertir immédiatement le Bailleur de toute dégradation du bien qui surviendrait au cours de sa jouissance de celui-ci ;
- S'assurer contre les risques locatifs et d'en justifier par une attestation sur demande du Bailleur.

FC

- **ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution du présent contrat, les parties font élection de domicile aux adresses indiquées en tête des présentes et s'engagent à informer l'autre partie de tout changement d'adresse.

En trois exemplaires

Fait à LEUC

Le 28/11/2023

La commune de Leuc	La Société HECTARE
Représenté par son Maire, Jean-Marie JORDY 	 HECTARE 28 rue du 11 novembre 17000 CHARENTON-LE-PONCEAU 04 63 47 67 88 SIREN 351 338 660

ANNÉE DE MAJ		2023	DÉP DIR		1110	COM		280 LÉVEL	TRES		001	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL		00019
Propriétaire																
11256 LÉVEL																
PRÉBING																
COM COMMUNE DE LÉVEL																
PROPRIÉTÉS BÂTIES																
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																
EVALUATION																
LIVRE FONCIER																
AN																
SECTION																
N° PLAN																
C PART																
N° VOIRIE																
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																
ADRESSE																
CODE RIVOLI																
BAT																
ENT																
NIV																
N° PORTE																
N° VIVAR																
S																
M																
AF																
NAT																
CAT																
RC COM IMPOSABLE																
COLL																
NAT																
EXO																
AN RET																
AN DER																
FRACTION RC																
EXO																
%																
EXO																
TX																
COEF																
RC																
TEOM																

DESIGNATION DES PROPRIETES															PROPRIETES NON BATIES										EVALUATION										LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PMU	PPPP	S TAR	SIF	GROSS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Fonctier															
20	A	507	L A PLAIN		B064	0446	1	201A		T	01			36,57	29,74																					

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1